



Les résidences d'écriture du Chalet Mauriac

Saint-Symphorien

Salon du Polar « Du Sang sur la Page »

Appel à candidature Résidence 2017 « Polar & Littérature Jeunesse »

L'agence régionale Écla, à qui le Conseil Régional d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes a confié la programmation artistique du Chalet Mauriac, et l'association Vers d'Autres Horizons, organisatrice du Salon du Polar « Du Sang sur la Page », invitent les **auteurs et illustrateurs jeunesse, ayant publié au moins deux titres dans le domaine du polar jeunesse** à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence d'écriture d'un mois, au Chalet Mauriac à Saint-Symphorien (Gironde).

Il s'agit d'offrir à deux lauréats des conditions de travail appropriées, un logement dans l'ancienne demeure de François Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture et une invitation à participer l'édition 2017 du Salon du polar « Du sang sur la page » .

- Le séjour est d'une durée de 5 semaines (durée non fractionnable), soit 1 semaine consacrée à des temps de médiation durant le Salon du Polar « Du Sang sur la Page », à Saint Symphorien et 4 semaines de résidence d'écriture.
- Hébergement au sein du Chalet Mauriac, dans le village de Saint-Symphorien (département de la Gironde)
- Bourse d'écriture de 1600 euros nets, octroyée par l'agence régionale Écla et par l'association Vers d'Autres Horizons.
- Prise en charge d'un voyage aller-retour depuis le domicile de l'auteur.

AUTEURS CONCERNÉS : auteurs ou illustrateurs ayant publié au moins deux ouvrages de polar jeunesse (sous forme de roman, album ou bande dessinée).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- Vous avez à votre actif au moins deux livres publiés à titre individuel ou collectif, par une maison d'édition professionnelle. Aucune forme d'édition à compte d'auteur ne sera retenue.
- **Vous avez un projet d'écriture à développer pendant la résidence, quel que soit son domaine de création littéraire.**
- Vous êtes disponible 5 semaines d'affilée entre le **29 mai et le 30 juin 2017.**

Date limite de candidature : 30 juillet 2016

Prénom et Nom :

Département (domicile actuel) :

Titre de votre projet (provisoire ou définitif) :

Domaine littéraire de votre projet :

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Roman, nouvelles, poésie | <input type="radio"/> Documentaire |
| <input type="radio"/> Récit, biographie | |
| <input type="radio"/> Littérature jeunesse | <input type="radio"/> Autres, précisez : |
| <input type="radio"/> Bande Dessinée | |

Fait à

Le

Signature

Vous

NOM (état civil) Prénom

Pseudonyme

Date de naissance / / Lieu de naissance Nationalité

Adresse domicile

.....

Téléphone Courriel@.....

Blog ou site internet

Vous êtes :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="radio"/> Écrivain | <input type="radio"/> Scénariste BD |
| <input type="radio"/> Traducteur | <input type="radio"/> Dessinateur BD |
| <input type="radio"/> Coloriste | <input type="radio"/> Illustrateur |

• L'écriture est-elle votre principale source de revenus ? OUI - NON

• Autre métier ou source de revenus habituelle

• Êtes-vous affilié • à l'Agessa : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation

• à la Maison des artistes : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation.....

• Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ? OUI - NON

• Votre numéro de sécurité sociale

• Avez-vous déjà bénéficié d'une bourse d'écriture ? OUI - NON

Si oui, précisez la ou les années et le nom de l'organisme qui vous l'a accordée

.....

.....

Votre projet d'écriture en résidence

> Titre (provisoire ou définitif)

> Présentation de votre projet, en quelques lignes (une présentation plus détaillée sera jointe au dossier de candidature) :

.....

.....

.....

> Y-a-t'il d'autres auteurs déjà engagés sur ce projet ? Si oui, précisez leur(s) nom(s) et qualités :

Auteur ou scénariste

Dessinateur

Autre (précisez)

Avez-vous déjà signé un contrat avec un éditeur pour ce projet ? OUI - NON

Si oui, merci de joindre une copie du contrat.

Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour le projet qui fera l'objet de cette résidence ?

OUI - NON

Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande

(aide accordée / refusée / en attente)

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

- **Le présent formulaire rempli et signé.**
- **Une lettre de motivation** précisant votre parcours, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence, situant le projet d'écriture dans la chronologie de votre œuvre et l'intérêt de le développer en résidence.
- **Une présentation de votre projet d'écriture** en un feuillet minimum. Description qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé ou de quelques planches ou croquis pour les illustrateurs.
- **Votre CV.**
- **Votre bibliographie complète** (merci de préciser : titre, éditeur, année de publication et public jeunesse concerné : tout-petits / jeunes lecteurs / ados).
- Une photocopie de votre **dernier contrat d'édition signé**, ou du contrat concernant le livre pour lequel vous sollicitez la résidence.

Attention ! Ne pas agraffer ni relier votre dossier et vos documents.

Dossier complet à renvoyer
avant le 30 juillet 2016

par courriel à aimée.ardouin@ecla.aquitaine.fr

ou par envoi postal,
à l'adresse suivante :

Chalet Mauriac / Écla Aquitaine
« Résidences Polar & Littérature Jeunesse »
14, cours de Verdun
33113 Saint-Symphorien

Renseignements :

Chalet Mauriac – Écla Aquitaine
Aimée Ardouin : aimée.ardouin@ecla.aquitaine.fr
06 95 61 10 06

ANNEXE : Cahier des charges de la résidence

Résidence Polar et Littérature Jeunesse Chalet Mauriac / Salon du polar « Du sang sur la page »

Les résidents sont accueillis dans le cadre d'un partenariat entre l'agence régionale Écla,, en charge des résidences d'écritures du Chalet Mauriac et l'association Vers d'Autres Horizons, organisatrice du Salon du Polar « Du Sang sur la Page », à Saint-Symphorien (Gironde).

Il s'agit d'offrir à deux auteurs ayant publié chacun au moins 2 ouvrages de «polar jeunesse», des conditions de travail appropriées au développement d'un projet d'écriture personnel, quelque soit son domaine littéraire, un logement dans une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture.

Conditions d'accès > Vous pouvez postuler à cette résidence si :

- Vous êtes auteur ou illustrateur de littérature jeunesse ayant publié au moins 2 ouvrages de polar jeunesse.
- Vous avez écrit au moins deux livres publiés à titre individuel ou collectif, à compte d'éditeur (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième) ;
- pour les publications uniquement sous format numérique, un contrat d'édition est également requis (ne sont pas prises en compte l'auto-édition et l'édition à compte d'auteur) ;
- Vous avez un projet d'écriture ou d'illustration à développer au cours de la résidence, quelque soit le domaine de création.
- Vous êtes disponible 5 semaines d'affilées, du **29 mai et le 30 juin 2017**.

Durée du séjour > 5 semaines d'affilées (durée non fractionnable)

Dates du séjour > du 29 mai et le 30 juin 2017

Nature de la résidence > La résidence offrira à deux auteurs le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité leur travail de création en cours. Ils seront libres de consacrer au moins 70 % de la durée de la résidence à ce travail personnel. Écla Aquitaine met en place un accompagnement artistique des résidents et s'efforce de répondre à leurs demandes de contacts avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en région Aquitaine.

La résidence se répartit en deux temps :

- du 30 mai et le 30 juin 2017, 1 semaine consacrée à de la médiation lors du Salon du polar « Du sang sur la page »
- puis 4 semaines de résidence d'écriture.

La première semaine, les résidents seront donc sollicités pour participer aux rencontres organisées par l'association Vers d'Autres Horizons dans le cadre du Salon du polar « Du Sang sur la Page » : il s'agira principalement de rencontres avec des élèves d'écoles primaires et de collèges.

Rémunération des auteurs > Pour la durée de leur séjour, les auteurs reçoivent chacun une bourse d'écriture de 1600 € net (mille six cents euros). La bourse sera versée par l'agence régionale Écla, pour l'un des lauréats, et par l'association Vers d'Autres Horizons pour l'autre lauréat, par virement bancaire, à l'arrivée au Chalet Mauriac, parallèlement à la signature d'une convention de résidence.

La bourse fera l'objet d'une « Note de droits d'auteurs » et l'agence régionale Écla et Vers d'Autres Horizons acquitteront les cotisations obligatoires pour le compte de l'auteur(e) (précompte Agessa ou MDA), ainsi que la contribution diffuseur et formation professionnelle.

Lieu d'hébergement > Le lieu d'hébergement du résident est le Chalet Mauriac, situé sur la commune de Saint-Symphorien (Gironde). Il s'agit d'une maison du 19^{ème} siècle, ancienne propriété de la famille Mauriac, acquise par la Région Aquitaine et aménagée en sorte d'y accueillir des auteurs et artistes contemporains.

Équipement du logement >

Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est composée d'espaces communs (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de 5 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail et d'un cabinet de toilette-douche privée.

- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Aquitaine.
- Deux ordinateurs (PC et Mac), un photocopieur/scanner/imprimante et un vidéoprojecteur sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les autres artistes en résidence au même moment.
- La maison est équipée d'une connexion internet wifi (accès illimité) et d'un poste téléphonique par chambre (accès illimité en France).
- Chaque chambre peut accueillir 2 personnes, si le(a) résident(e) souhaite venir accompagné-e. Les frais liés à la venue et au séjour de l'accompagnant (transport et restauration) seront à la charge de l'auteur-e.

Transports > L'agence régionale Écla et Vers d'Autres Horizons prennent en charge les frais de voyage aller/retour du domicile des auteurs à Saint-Symphorien sur la base du tarif aller-retour SNCF 2^{nde} classe ou d'un remboursement sur justificatifs (tickets péage, parking et essence) pour le cas où le/la résident(e) vient avec son propre véhicule.

- Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques seront pris en charge par l'agence régionale Écla.
- Le/la résident(e) gardera à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.
- Une voiture est mise à la disposition des résidents du Chalet Mauriac. Pour l'utiliser les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité et remplir le planning d'utilisation partagée.
- 4 vélos sont à disposition des résidents.

Restauration > L'agence régionale Écla et Vers d'Autres Horizons offriront un repas d'accueil.

Le Chalet Mauriac est approvisionné (nourriture et produits d'entretien) pour le jour de l'arrivée du/de la résident(e). Par la suite, le/la résident(e) sera autonome pour sa restauration, seront pris en charge uniquement les repas liés aux rencontres proposées par l'agence régionale Écla et l'association Vers d'Autres Horizons.

Frais de séjour > Chaque résident(e) aura à sa charge les dépenses suivantes :

- les frais relatifs au développement de son projet personnel,
- sa restauration, hors temps de médiation et repas d'accueil,
- ses déplacements personnels,
- ses communications internationales.

Engagements des auteur(e)s

Chaque résident(e) s'engage :

- > à résider au Chalet Mauriac pendant 5 semaines d'affilée, à la période définie ;
- > à travailler au projet d'écriture sur la base duquel il/elle a postulé à la résidence ; il/elle tiendra l'agence régionale Écla et l'association Vers d'Autres Horizons informé de l'avancée de ce projet ;
- > à accepter de participer à quelques rencontres publiques et/ou professionnelles le temps de sa résidence. Ces rencontres occupant moins de 30 % du temps de la résidence ;
- > À l'issue du séjour, le/la résident(e) s'engage à tenir l'agence régionale Écla et l'association Vers d'Autres Horizons informé de la poursuite de son projet d'écriture. Si ce projet aboutit à une publication, il/elle s'engage à faire parvenir 3 exemplaires du livre à parution : 1 exemplaire au Chalet Mauriac, 1 exemplaire à l'agence régionale Écla et 1 exemplaire à l'association Vers d'Autres Horizons.

Convention de résidence > Une convention sera signée entre chaque auteur(e), l'agence régionale Écla et l'association Vers d'Autres Horizons, définissant les conditions de séjour en résidence. Un calendrier prévisionnel des rencontres sera joint en annexe.

Communication > L'agence régionale Écla s'engage à mettre en valeur la résidence des l'auteur-e-s et leur travail au moyen de :

- Création d'une page dédiée sur le site du Chalet Mauriac <http://chaletmauriac.aquitaine.fr/>
- publication d'une entretien sur le site Éclairs, la revue en ligne d'Écla,
- réalisation d'un reportage photographique et d'un entretien avec chaque résident-e.

Modalité d'attribution > Les dossiers sont examinés par un jury d'experts mis en place par l'agence régionale Écla et l'association Vers d'Autres Horizons. Le jury se réunit pour délibérer mi-octobre. Les candidat(e)s sont averti(e)s du choix final du jury par courrier signé de la direction de l'agence régionale Écla.